

- PTH, 1998. Base de données constituée entre 1994 et 1998 dans le cadre du Programme National Diversité Biologique (PNDB) du CNRS (Programme Environnement, Vie et Société) pour les besoins du projet "Processus Tardiglaciaires et Holocènes de mise en place des faunes actuelles" (PTH). Gestion scientifique de la base : Archéozoologie et Histoire des Sociétés, CNRS - Muséum National d'Histoire Naturelle (ESA 8045), Paris.
- Tombal G & Urbano S., 1985. Le Cerf élaphe *Cervus elaphus*. In : *Atlas des Mammifères de France*. Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères - Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris : 218-219.
- Vigne J.-D., 1999. The large "true" Mediterranean islands as a model for the Holocene human impact on the European vertebrate fauna ? Recent data and new reflections. In : *The Holocene History of European Vertebrate Fauna. Modern Aspects and Research* (Benecke N. Ed.). Deutsches Archäologisches Institut Eurasien-Abteilung. Verlag Marie Leidorf GmbH Rahden/Westf. : 295-322.
- Vigne J.-D. & Marinval-Vigne M.-C., 1988. Contribution à la connaissance du Cerf de Corse (*Cervus elaphus*, Artiodactyla, Mammalia) et de son histoire. *Bulletin d'Ecologie* 19 (2-3) : 177-187.
- Vigne J.-D. et al., 1999. La faune à 8000 ± 1000 ans BP. In : *La France pendant les deux derniers extrêmes climatiques. Variabilité naturelle des environnements. Cartes à 1/ 1 000 000*. (Antoine P. et al. Edit), Paris : CNF-INQUA et ANDRA, 67 p., 2 cartes 1/1000000^e.
- Wilson Don E. & Reeder DeeAnn M. (Eds), 1993. *Mammals species of the world*. Smithsonian Institut Press, Washington & Londres : 1207 pp.

Le Cerf sikka : *Cervus nippon* Temminck, 1838

L'aire de répartition initiale du Cerf sikka s'étend de la Sibérie orientale au Vietnam. Elle inclut le Japon et Taiwan. L'espèce a été introduite notamment en Europe, en Nouvelle-Zélande, aux États-Unis d'Amérique et aux Philippines (Wilson & Reeder, 1993). En Europe, ce cervidé a été introduit dès le 19^{ème} siècle et constitue actuellement des populations pérennes dans le milieu naturel en Finlande, en Pologne, en Hongrie, en Allemagne, en France, en Irlande et en Grande-Bretagne (Zima & Koubek, 1999). Introduit en 1860 en Irlande, il a rapidement constitué de petites populations en de nombreux points des îles Britanniques par le jeu d'introductions volontaires et de la conquête spontanée de nouveaux territoires. Ce n'est cependant qu'à partir des années 1972 que le territoire occupé par l'espèce s'est fortement étendu, semble-il en rapport direct avec la généralisation de la sylviculture de conifères (Yalden, 1999).

D'après de Beaufort (1984), la ménagerie du Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris aurait reçu des cerfs sikka de Mandchourie (1866, 1872), du Japon (1871) et du Tonkin qui seraient à l'origine de la population close de Rambouillet. Celle-ci aurait atteint un effectif de 200 individus vers 1965, et serait à l'origine de l'ensemble des populations introduites dans le milieu naturel en France. Entre 1913 et 1970 des introductions ont eu lieu soit en forêt libre soit en parc clos dans au moins 28 départements. Nombre des populations du milieu naturel ont disparu suite à un intense braconnage et l'espèce n'est représentée en 1995 qu'en Île-de-France, Normandie, Alsace, Rhône-Alpes et Midi-Pyrénées (Maurin & Haffner, 1995).

Outre les dégâts par écorçage aux forêts de conifères, le Cerf sikka est susceptible de s'hybrider avec le Cerf élaphe (*Cervus elaphus*) et trois populations sauvages des îles britanniques pour le moins seraient actuellement constituées exclusivement d'hybrides (Yalden, 1999). Un cas d'hybride a été observé en 1967 en forêt de Chambord (de Beaufort, 1984). L'impact du Cerf sikka sur ses écosystèmes d'accueil français n'est pas spécifiquement documenté.

Michel Pascal

Beaufort de F., 1984. Le Cerf sikka *Cervus (sika) nippon*. In : *Atlas des Mammifères de France*. Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères - Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris : 220-221.

- Maurin H. & Haffner P. (Ed.) 1995. *Inventaire de la Faune de France*. Nathan & Muséum National d'Histoire Naturelle Paris : 416 pp.
- Wilson Don E. & Reeder DeeAnn M. (Eds), 1993. *Mammals species of the world*. Smithsonian Institut Press, Washington & Londres : 1207 pp.
- Yalden D., 1999. *The history of British Mammals*. Academic Press, London : 305 pp.
- Zima J. & Koubeck P., 1999. *Cervus nippon* Temminck, 1838. In : *The atlas of European mammals*. (Mitchell-Jones A.J., Amori G., Bogdanowicz W., Krystufek B., Reijnders P.J.H., Spitzenberger F., Stubb M., Thissen J.B.M., Vohralik V. & Zima J. Edts.) Academic Press, London UK, San Diego USA : 390-391.

Le Daim européen : *Dama dama* (Linné, 1758)

L'actuelle aire de répartition du Daim européen comprend le sud-ouest de la Turquie dont il est originaire et l'Europe, le sud de l'Afrique, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le sud de l'Amérique du Sud, les Etats-Unis d'Amérique, les îles Fidji, les petites Antilles et des îles canadiennes où il a été introduit (Wilson & Reeder, 1993 ; Yalden, 1999 ; Apollonio, 1999).

Le Daim européen a été présent sur le territoire continental de la France durant le Pléistocène moyen et le dernier interglaciaire de la première moitié du Pléistocène supérieur. Il s'est retiré d'Europe occidentale dès les premiers grands froids würmiens pour ne plus y revenir durant tout le Pléistocène supérieur et le Tardiglaciaire. Pendant toute cette période, ses représentants auraient appartenu, soit à une espèce à part entière, *Dama clactoniana*, soit à la même espèce que le Daim européen actuel, *Dama dama*, dont ils constitueraient une forme ancestrale de grande taille (Delpech & Guérin, 1996).

Au début de l'Holocène, le genre *Dama* n'était plus représenté que par deux formes élevées au rang d'espèce (Wilson & Reeder, 1993), le Daim de Mésopotamie, *D. mesopotamica*, exclusivement proche oriental et aujourd'hui presque éteint (Holdenorth, 1961), et le Daim européen, *D. dama*. Ce dernier n'était alors présent que dans la moitié occidentale de l'actuelle Turquie (Chapman & Chapman, 1980 ; Uerpmann, 1987), exception faite d'une éventuelle petite population relique du Pléistocène localisée dans le sud de l'Italie (Bökönyi, 1977-82). Au cours de l'Âge du Bronze, pendant le 3^{ème} millénaire avant J.-C., l'Homme l'aurait introduit dans la péninsule Balkanique depuis l'Anatolie (Hubbard, 1995). Par la suite, pendant l'Antiquité romaine, le Daim européen a fait l'objet de plusieurs transferts, notamment vers l'Afrique du Nord (Chapman & Chapman, 1980) et vers diverses îles méditerranéennes (Masseti, 2002). Quelques individus se seraient maintenus temporairement en Corse, dans la région bonifacienne au moins (Vigne, inédit), introduits vraisemblablement de Sardaigne où l'espèce était bien implantée dès le Moyen Âge et peut-être antérieurement (Delussu, 2000).

En France continentale, quelques restes de Daims européen sont signalés à Marseille dans des dépôts archéologiques dont l'âge est compris entre le 3^{ème} et le 5^{ème} siècle après J.-C. (Jourdan, 1976), et peut-être dans des couches de la même époque localisées à Toulouse (PTH, 1998). Sa présence à l'Antiquité et au haut Moyen Âge est plus nette dans le nord de la France et en Angleterre, où elle est matérialisée par peu de restes mais provenant de plusieurs sites (Lepetz & Yvinec, 2002). Il semble qu'à ces époques, les introductions aient été peu nombreuses et localisées et que les populations constituées aient été de faible effectif et maintenues en captivité ou confinées dans des parcs. Par la suite, le Daim européen est toujours entretenu dans les parcs de chasse seigneuriaux et royaux au bas Moyen Âge et à la Renaissance comme, par exemple, au 16^{ème} siècle au château de Vincennes (Clavel, 2001). Ses actuelles populations européennes en général, et française en particulier, semblent issues de ces parcs à gibiers (Wilson & Reeder, 1993 ; Yalden, 1999) plutôt que d'hypothétiques réservoirs du sud de l'Italie.